

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3247

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Gare de Givors-Ville - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour la réfection du parc de stationnement nord - Contrat d'aménagement de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3247**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Givors

objet : **Gare de Givors-Ville - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour la réfection du parc de stationnement nord - Contrat d'aménagement de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine de Lyon agit pour améliorer l'usage des transports en commun.

La gare de Givors-Ville est située sur l'axe Lyon-Saint Etienne et Lyon-Perrache-Givors. Desservie par 138 trains, elle connaît une fréquentation grandissante qui atteint 3 860 montées/descentes par jour.

Plusieurs démarches sont en cours sur la gare en vue d'en améliorer l'accessibilité et de développer la gare routière. A plus court terme, il est nécessaire de répondre aux problèmes d'inconfort et d'insécurité constatés sur le parc de stationnement situé au nord de la gare, sur l'assiette d'une friche ferroviaire.

La Communauté urbaine a donc proposé de réaliser une réfection du parking nord, accueillant actuellement les automobiles de manière inconfortable voire dangereuse. Il est proposé un aménagement léger dans l'optique d'offrir un minimum de niveau de service à ce parking d'environ 350 places.

Ce projet propose la remise en état du sol, l'amélioration des cheminements piétons et du stationnement des véhicules. L'aménagement léger est destiné à redonner les conditions d'accueil minimales attendues pour un stationnement en toute sécurité. Des bandes roulantes pour les véhicules sont aménagées, en complément de places de parking stabilisées sur terrain perméable.

Par délibération n° 2012-3041 du 25 juin 2012, le Conseil a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme de 791 000 € permettant les acquisitions foncières nécessaires et la réalisation des travaux.

Le montant des dépenses d'investissement pour la partie travaux est estimé à 300 000 € HT, entièrement à la charge de la Communauté urbaine.

Cette opération entre dans le cadre des contrats d'aménagement de gare permettant à la Région Rhône-Alpes, de financer les aménagements projetés jusqu'à 30 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé au Conseil de communauté de solliciter la Région Rhône-Alpes en ce sens ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes la subvention maximale dans le cadre des contrats d'aménagement de gare, pour la réfection du parc de stationnement nord de la gare de Givors-Ville,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation, notamment le contrat d'aménagement de gare à passer avec la Région Rhône-Alpes.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, individualisée sur l'opération n° OP10O2734 le 25 juin 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 90 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 90 000 € en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 791 000 € TTC en dépenses et 90 000 € en recettes.

3° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 1322 - fonction 822 - opération n° OP10O2734 pour un montant de 90 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.